

Avis n° 2025/02
relatif à l'accréditation de
Ecole centrale de Lille de Centrale Lille Institut
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé

Ecole

Nom :	Ecole centrale de Lille de Centrale Lille Institut
Sigle :	Ecole Centrale de Lille
Type :	Public
Académie :	Lille
Sites de l'école :	Villeneuve d'Ascq

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admission, droits d'inscription, etc.) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

Suivi des accréditations précédentes

Avis n° 2019/03-03

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie PE (Renouvellement périodique) :

Ingénieur diplômé de l'Ecole centrale de Lille de Centrale Lille Institut, en formation initiale sous statut d'étudiant

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par Ecole centrale de Lille de Centrale Lille Institut ;
- Vu le rapport établi par Patricia SOURLIER (membre de la CTI, rapporteur principal), Claude-Gilles DUSSAP (expert auprès de la CTI, corapporteur), Francis ALLARD (expert auprès de la CTI, expert), Nabil LITAYEM (expert auprès de la CTI, expert international), Ninon MARET (experte auprès de la CTI, experte élève), présenté en assemblée plénière de la CTI le 11 Février 2025 ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement d'accréditation de l'école pour délivrer le titre suivant	Voie de formation	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'Ecole centrale de Lille de Centrale Lille Institut, sur le site de Villeneuve d'Ascq	Formation initiale sous statut d'étudiant	2025	2029-2030	maximale

La CTI valide le processus de validation des acquis de l'expérience (VAE) mis en place dans l'école

L'école met en place des contrats de professionnalisation.

L'école établira un **rapport intermédiaire** sur l'ensemble des recommandations. Ce document est à transmettre le **15 juin 2027**, exclusivement sous format de fichier numérique, au département qualité et reconnaissance des diplômes de la DGESIP, chargé du greffe de la CTI (greffe-cti@education.gouv.fr).

Cet avis s'accompagne des recommandations suivantes :

Pour l'établissement

- Clarifier la stratégie de l'établissement vis-à-vis de ses écoles internes le plus rapidement possible, accompagner les impacts sur le pilotage des écoles et des formations qui en découleront (signature d'un COMP si maintien des écoles internes) et assurer l'information des parties prenantes.
- Faire aboutir et déployer rapidement la démarche qualité dans son ensemble : formalisation de l'intégralité du SMQ et des processus, évaluation systématique de tous les ECUE.

Pour l'école

- Déployer un dispositif d'écoute et d'analyse du besoin en compétences au sein de l'école, permettant d'alimenter les réflexions sur l'évolution des contenus de formation ;
- Augmenter la part des enseignements réalisés par les vacataires socioéconomiques, conformément aux critères figurant dans R&O ;
- Renforcer la communication sur le dispositif d'identification et de lutte contre les VSS méconnu des élèves et des personnels.

Pour la formation

- Renforcer les enseignements et activités à et par la recherche dans les programmes de formation ;
- Reprendre l'architecture de la formation en structurant intégralement la maquette en UE/ECUE et en renforçant le socle scientifique commun afin de limiter le risque d'échec en fin de 1ère année ;
- Reconsidérer la durée et l'organisation des stages afin que la condition de diplomation liée à la formation en entreprise soit facilement atteignable sans avoir recours à la césure ;
- Accompagner un choix éclairé des électifs par les étudiants en renforçant l'information sur leurs contenus.

Avis pour l'attribution du label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE®, niveau master, aux diplômes suivants:

Intitulé du diplôme	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Ingénieur diplômé de l'Ecole centrale de Lille de Centrale Lille Institut	2025	2029-2030

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 11 février 2025

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 11 mars 2025

La Présidente
Claire Peyratout

